



Commission de l'environnement et des milieux naturels
Commission de l'agriculture

234 - Autres actions environnementales

Propositions financières Budget Primitif 2013

Rapport n° CG/2012/114

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le vote des crédits 2013 en matière d'actions environnementales.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013
PDT	Direction de l'Agriculture, de l'Espace Rural et de l'Environnement	2 193 356,25 €
PAT	Direction de la Mobilité	82 500,00 €
	TOTAL	2 275 856,25 €

2341 – Actions sur les paysages

Crédits proposés pour le BP 2013 : 123 600 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 264 900 €

56 500 € de crédits sont prévus pour la préservation des paysages en zone de montagne, 20 000 € pour les frais de gestion au titre des mesures agro environnementales, 20 100 € pour les vergers solidaires et 27 000 € pour la révision de l'inventaire des zones humides.

2342 – Protection de la nature

Crédits proposés pour le BP 2013 : 887 999,45 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 1 150 000 €

Une partie des dépenses prévues par le département concerne l'acquisition foncière d'espaces naturels sensibles (46 332 €) et leur renaturation (55 000 €) ou travaux d'aménagement (10 000 €), ainsi que les études du Conservatoire des Sites Alsaciens (25 000 €) et les frais SAFER (2 000 €) y afférents.

231 002,20 € de subvention sont prévues pour les mesures agro environnementales.

22 760 € sont alloués aux études sur les espaces naturels sensibles et 5 000 € à la signalisation des sites protégés.

Les montants alloués au projet de réintroduction de la cistude restent stables à 59 300 €.

Une inscription de 39 737,50 € est proposée pour accorder aux communes concernées une indemnité de compensation des pertes d'exploitation forestière suite au classement en réserve naturelle des forêts d'Erstein, d'Offendorf, de Rhinau et de Seltz-Munchhausen. Pour le conservatoire régional des sites alsaciens, il est proposé l'attribution d'une subvention de 240 000 €, dont 25 000 € pour ses travaux de renaturation. Le fonctionnement du conservatoire botanique est soutenu à hauteur de 27 500 €.

2343 – Education à l'environnement

Crédits proposés pour le BP 2013 : 658 600 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 636 000 €

Les crédits prévus pour les actions d'éducation à l'environnement présentées par le réseau ARIENA s'élèvent à 633 600 € et celles issues de la charte de l'environnement (dépliants, affiches) à 15 000 €. Les actions de communication sont conduites conjointement entre les deux départements alsaciens depuis 2007.

Les subventions aux collectivités dans le cadre de la mise aux normes ou création de CINE sont proposées à 10 000 €.

2344 – Fonds départemental de l'environnement

Crédits proposés pour le BP 2013 : 15 000 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 20 000 €

Sont comprises dans cette enveloppe, l'acquisition de petit matériel, outillage et mobilier et certaines prestations de service pour les espaces naturels sensibles.

2345 – Soutien environnemental aux associations et aux collectivités

Crédits proposés pour le BP 2013 : 508 156,80 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 459 205 €

Dans le cadre de la lutte contre les moustiques, un crédit de 100 000 € est proposé. Une dotation de 25 920 € est proposée pour attribution à la fédération des producteurs de fruits du Bas-Rhin pour la fourniture d'arbres aux particuliers ainsi que pour les frais de fonctionnement, notamment pour la formation de ses membres.

Un crédit de 56 836,80 € est destiné à conduire les opérations de protection des batraciens, et, plus particulièrement, celles relatives au crapaud vert. Diverses participations au fonctionnement d'associations (GORNA, ODONAT, LPO, cistude) sont également proposées dans ce budget (120 400 €).

Un crédit de 35 000 € est consacré à des subventions pour la lutte contre la varroatose, la formation des apiculteurs ainsi qu'au financement des investissements de la SPA. Un crédit de 25 000 € permet d'aider les études préalables à une création de haies ou à un aménagement de mare.

Au titre des Espaces Naturels Sensibles, un crédit de 50 000 € est aussi inscrit pour des subventions aux collectivités.

Un crédit de 75 000 € est inscrit au titre du contrat de territoire de la CUS.

2346 – Mise en sécurité des carrières de St Nabor

Crédits inscrits au BP 2013 : 82 500 €

Crédits proposés pour le BP 2012 : 201 703,30 €

Les crédits proposés correspondent à deux axes majeurs d'intervention.

D'une part la poursuite de la participation du Département à la mise en sécurité des carrières d'Ottrott et de Saint-Nabor sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat intercommunal à vocation unique, pour un montant de 60 000 €. Ces travaux progressent conformément au cahier des charges de l'opération, mais la situation économique dans le secteur du BTP rend la commercialisation des matériaux extraits plus difficile. Le syndicat a récemment demandé au Préfet une prolongation des délais de mise en sécurité, afin de permettre cette commercialisation, qui contribue en partie au financement des travaux.

D'autre part l'aménagement global du site, à l'échelle du massif du Mont Sainte-Odile : Une étude de faisabilité, sous maîtrise d'ouvrage départementale, portant sur l'aménagement

du massif (accessibilité, stationnement, accueil) est en cours et la phase d'analyse et de comparaison des scénarii a été présentée à l'ensemble des partenaires (Etat, Région, archevêché, trois communautés de communes et les communes), pour définir conjointement les aménagements à envisager à court, moyen et long terme. Dans cette attente, un montant de 20 000 € est inscrit pour finaliser les dernières études. Enfin, ce budget permet de maintenir le « droit d'embranchement particulier » de la voie ferrée départementale au réseau ferré national, en gare de Rosheim, pour un montant de 2 500 €.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

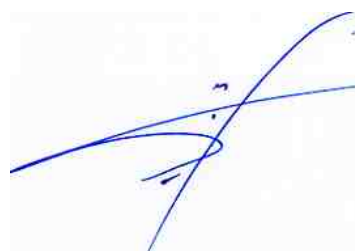
Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
2341	Actions sur les paysages	264 900,00 €	123 600,00 €
2342	Protection de la nature	1 150 000,00 €	887 999,45 €
2343	Education à l'environnement	636 000,00 €	658 600,00 €
2344	Fonds départemental de l'environnement	20 000,00 €	15 000,00 €
2345	Soutien environnemental aux associations et aux collectivités	459 205,00 €	508 156,80 €
2346	Mise en sécurité des carrières de Saint Nabor	201 703,30 €	82 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de l'environnement et des milieux naturels et de la commission de l'agriculture, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2013.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL